

### *Initiatives ministérielles*

Le texte vise les accords qui découlent de la demande de propositions en vue du réaménagement des aéroports à l'Aéroport Lester B. Pearson ou des négociations qui ont suivi. Il déclare que ces accords ne sont pas entrés en vigueur et n'ont aucun effet juridique. De plus, il empêche d'intenter certaines actions ou autres procédures contre Sa Majesté du chef du Canada à l'égard des accords.

Le texte autorise aussi le ministre, avec l'approbation du gouverneur en conseil, à conclure des ententes en vue du versement de sommes liées à l'application du texte.

Le projet de loi a été présenté à la Chambre par l'honorable John Manley au nom du ministre des Transports. En bref—pour ceux qui n'ont pas suivi le débat jusqu'à maintenant—, la mesure législative proposée annule les accords qui avaient été conclus. Elle indique que le gouvernement n'est pas tenu de dédommager le promoteur et elle permet au ministre d'effectuer certains paiements, à condition que ce ne soit pas pour payer des lobbyistes ou au titre de profits non réalisés.

Le gouvernement a toujours eu pour politique de rembourser les dépenses réelles engagées, à l'exception du coût des lobbyistes, mais il n'a jamais été question de verser une indemnisation pour profits non réalisés.

En examinant les nombreux documents qui ont été mis à notre disposition, j'ai pris note avec un certain intérêt de questions que beaucoup de Canadiens et même beaucoup de députés se posent probablement. La première question qu'on peut se poser, c'est si les entreprises du secteur privé ne craindront pas de faire affaire avec le gouvernement. Je pense que c'est une préoccupation fondée, mais la réponse est non, pas du tout. Le gouvernement prend ses obligations contractuelles au sérieux, mais il s'agit ici d'une situation bien particulière, qui risque peu de se reproduire.

Le Parti libéral a clairement fait savoir qu'il craignait que l'entente soit contraire à l'intérêt public, mais les intéressés ont décidé de courir le risque et l'ont signée quand même. Je crois qu'il importe de retenir que le gouvernement les avait mis en garde. Même s'ils avaient clairement été mis au courant, ils ont décidé d'aller de l'avant.

Par la suite, le nouveau gouvernement a examiné l'entente en détail et en a conclu qu'elle était effectivement contraire à l'intérêt public, faisant ainsi exactement ce qu'on attend des autorités gouvernementales.

La deuxième question qui mérite qu'on s'y attarde est pour quoi le gouvernement se montre tellement impitoyable envers la Pearson Development Corporation. On dirait que cette société est condamnée à perdre beaucoup d'argent pour avoir commis le crime de négocier un marché avec le gouvernement de l'époque. Là encore, c'est une question très pertinente et valable, mais il faut comprendre que ceux qui ont signé ces ententes sont des gens d'affaires professionnels et responsables de leurs actes et que le gouvernement souhaite négocier avec eux de façon juste et raisonnable.

Durant la campagne électorale, notre parti a fait savoir très clairement qu'il craignait que cette entente soit contraire à l'intérêt public, mais les parties en cause l'ont signée quand même.

Cette facette de l'affaire est un élément extrêmement important dans la conception de ce projet de loi.

Par la suite, le gouvernement a examiné l'entente et en a conclu qu'elle était effectivement contraire à l'intérêt public. Il s'en tient toutefois à ses engagements. Il ne versera pas d'indemnisation pour les profits non réalisés ou le coût des lobbyistes.

On peut enfin se demander quels sont les plans d'avenir du gouvernement pour l'Aéroport international Pearson. Cette question compte probablement parmi les plus importantes. J'ai parlé un peu plus tôt de ce que l'aéroport Pearson apportait au Canada, sur le plan de la création d'emplois et de soutien de l'économie. Le ministre des Transports a justement dit que, d'ici la fin de l'année, il compte rendre une décision au sujet de la structure administrative de l'aéroport et de son expansion éventuelle. Il consulte des sources diverses et nombreuses, dont les membres de son propre caucus qui lui feront part de leur opinion sur les décisions à prendre.

• (1325)

La question de l'aéroport Pearson me tient particulièrement à coeur, car celui-ci est situé directement au nord de ma circonscription, à peine à dix minutes d'auto de son extrémité est. Au fil des ans, il y a eu de nombreuses assemblées publiques; bon nombre ont porté sur des questions controversées et sur la privatisation, et certaines, sur l'expansion de l'aéroport. Récemment, il y a d'ailleurs eu un débat très émotif au sujet de l'agrandissement des pistes, les nouvelles pistes nord-sud qui faisaient déjà l'objet d'une évaluation environnementale.

Ayant assisté à deux assemblées publiques dont la dernière a eu lieu, sauf erreur, il y a à peine deux semaines, j'ai entendu ceux qui ont participé au débat depuis de nombreux mois dire qu'ils reconnaissent que l'aéroport Pearson était un instrument économique très important pour le Canada et qu'il fallait envisager son avenir d'une manière globale pour que cet aéroport demeure la plaque tournante de notre pays.

Pour l'instant, je ne veux pas débattre les mérites de l'expansion de l'aéroport et de sa privatisation. Tout ce que je puis dire, c'est que les électeurs que je représente et qui ont assisté à ces assemblées publiques demandent au gouvernement de faire preuve de leadership à l'égard de cet instrument économique important.

Je crois que le projet de loi à l'étude est la prochaine étape à franchir. Le moment n'est jamais mal choisi pour annuler un mauvais accord et pour commencer à étudier l'avenir de l'aéroport Pearson, ce que fait le gouvernement aujourd'hui.

Je conclurai mes observations en parlant de l'amendement que propose le chef du Bloc québécois et qui préconise essentiellement la tenue d'une enquête publique. Les tenants de cet amendement invoquent surtout, pour le justifier, le fait que le projet de loi ne prévoit pas assez de mesures pour garantir la transparence des activités des lobbyistes canadiens, ce qui correspondait à l'amendement du Parti réformiste.